Foreign & Commonwealth Office

Déclaration du Royaume-Uni

Débat général

Assemblée des États Parties

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les Délégués,

C'est avec plaisir que je m'adresse aujourd'hui à l'Assemblée au nom du Gouvernement du Royaume-Uni.

La promotion de la justice pénale internationale et de la primauté du droit est depuis longtemps un élément fondamental de la politique étrangère du Royaume-Uni, et elle l'est toujours. C'est pourquoi le Royaume-Uni est profondément convaincu du besoin de redevabilité pour les crimes les plus graves ayant une portée internationale. Les auteurs de ces atrocités doivent être traduits en justice. L'impunité doit être combattue. La Cour pénale internationale a un important rôle à jouer dans cet effort, dans le cadre d'un système international fondé sur des règles.

Monsieur le Président, la Cour a reçu pour mission unique d'imposer la redevabilité. Pour mener à bien cette mission, elle a besoin du soutien actif de tous les États parties.

Étant un ardent défenseur d'une CPI efficace, le Royaume-Uni continue d'apporter un appui considérable, financier et autre, notamment en faisant appliquer la peine privative de liberté pour Monsieur Ahmed Al Faki Al Mahdi.

La Cour a également besoin d'autres formes de soutien de la part de tous ceux qui parmi nous souhaitent sa prospérité. Notre honnêteté et notre franchise font partie de ce soutien.

C'est pourquoi, dans la déclaration du Royaume-Uni faite l'année dernière devant l'Assemblée des États parties, mon Gouvernement a exprimé nos inquiétudes avec franchise, et a identifié les domaines où, selon nous, un changement immédiat s'imposait, pour renforcer la Cour et non pour l'affaiblir. Le Royaume-Uni salue la réaction émanant de nombreux autres défenseurs de la Cour, y compris des États parties et de la société civile, et de la Cour même. Quatre anciens présidents de cette Assemblée ont admis que la Cour, pour reprendre leurs propres paroles, « a besoin d'être réparée ».



Une telle admission du besoin de changement ne doit pas être perçue comme une menace envers la Cour. Bien au contraire : le vrai danger serait que nous échouions, collectivement, à prendre les mesures nécessaires pour soutenir et renforcer cette institution.

Le Royaume-Uni est persuadé que le besoin de changement est désormais critique et pressant. Les inquiétudes que nous avons soulevées l'année dernière restent manifestes et d'actualité. L'introduction de changements doit relever d'un effort de collaboration fourni par tous ceux qui ont à cœur les intérêts de la Cour. L'Assemblée a de toute évidence un rôle principal et vital à jouer.

Le Royaume-Uni est convaincu qu'une action collective doit être menée sur trois principaux fronts.

Premier front : les élections. Si les États parties souhaitent une Cour capable de relever les défis d'aujourd'hui et de demain, nous devons élire les meilleurs juges et procureur possibles à l'Assemblée l'année prochaine.

Cela veut donc dire que chaque membre de cette Assemblée doit voter pour les juges sur la base de leur mérite et de leur expérience, conformément au Statut de Rome. La Cour a besoin d'excellents juges qui collaboreront pour une stabilité et une cohérence essentielles à la pratique et à la jurisprudence de la Cour. Les États doivent proposer uniquement les candidats les plus qualifiés et ne choisir que les meilleurs individus.

Le Royaume-Uni est heureux d'avoir annoncé la candidature de Maître Joanna Korner *Queen's Counsel* au poste de juge de la Cour. Maître Korner a à son actif une longue expérience en droit pénal, en tant que juge à la cour d'Angleterre et du Pays de Galles, et en tant que procureure pendant huit ans au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Le Royaume-Uni souhaite la présenter au plus grand nombre possible parmi vous, ici à l'Assemblée, mais aussi au cours des prochains mois.

L'Assemblée est également confrontée à la difficulté de trouver le bon procureur. Le Royaume-Uni est reconnaissant envers l'action menée jusqu'ici par le Comité de recherche de procureur. Lorsqu'il présente sa liste des candidats présélectionnés, cette Assemblée doit élire la personne qui est manifestement le meilleur candidat, le candidat le plus qualifié sur cette liste, quelle que soit sa nationalité ou qu'il ait une formation en droit romain ou en



common law. Les États parties ne doivent pas douter un seul instant que notre choix est absolument crucial pour la santé future de la Cour.

Deuxième action clé que les États parties doivent mener collectivement : nous acquitter de nos responsabilités plus larges envers la Cour.

Le Royaume-Uni espère que l'Assemblée adoptera cette semaine des résolutions solides pour améliorer la façon dont les États parties nomment et élisent les juges de la Cour, inscrire un dialogue plus large sur la réforme dans les travaux de l'Assemblée, et établir un Examen de la Cour par des experts indépendants.

Le mandat proposé de ces experts permettrait une évaluation rigoureuse et objective de certains des domaines les plus vitaux des activités de la Cour et de ses pratiques. Le Royaume-Uni étudierait de très près les recommandations des experts. Le Royaume-Uni soutient activement les changements destinés à rendre la Cour plus forte, plus efficace et plus efficiente.

Toutefois, il y a lieu de reconnaître que l'Examen ne constitue pas une fin en soi, mais seulement un moyen de parvenir à une fin. Son succès ne sera pas mesuré à l'aune de sa réalisation, mais à l'aune des changements de fond qu'il contribuera à instaurer au sein de la Cour.

D'ailleurs, l'Examen n'est qu'un élément d'un processus plus large visant à renforcer la Cour. Si les experts sont bien placés pour fournir une expertise technique dans certains domaines, nous autres en tant qu'États parties au Statut de Rome devons prendre la responsabilité des questions épineuses, parfois politiques, sur lesquelles nous seuls sommes à même de nous prononcer.

Enfin, troisièmement, le Royaume-Uni est convaincu qu'une action collective est nécessaire de la part des organes mêmes de la Cour. Le Royaume-Uni salue les mesures qu'ils ont prises jusqu'à présent pour renforcer la Cour, tel le Plan stratégique du Greffe. Des efforts accrus sont maintenant nécessaires en matière de collaboration, de discipline financière et de répartition des ressources selon les priorités.

Enfin, le Royaume-Uni est persuadé que la relation de la Cour avec les juridictions nationales est d'une importance particulière et fondamentale. La CPI est une juridiction de dernier ressort. La communauté internationale ne peut pas attendre d'elle qu'elle soit la



réponse à toutes les questions portant sur la redevabilité – cela ferait peser non seulement un fardeau impossible sur la Cour, mais cela exonèrerait aussi les États parties de leurs obligations.

Ensemble, cette Assemblée et la Cour doivent examiner la relation entre la Cour et les juridictions nationales, et la façon dont la complémentarité devrait fonctionner dans la pratique. Il s'agit pour la Cour et les États parties d'un enjeu durable qui dépasse le cadre des mesures urgentes de réforme et touche au cœur même de ce qui avait été adopté à Rome.

Monsieur le Président,

Le Royaume-Uni soutient fermement les mesures que cette Assemblée a l'intention de prendre pour résoudre les problèmes auxquels la Cour est confrontée. La réforme est un processus, pas un événement. Cette Assemblée, tous les organes de la Cour et ses défenseurs devront redoubler leurs efforts pour réparer ce qui a besoin d'être réparé.

Nous tous, en tant qu'Assemblée, devons agir maintenant – d'urgence – pour mettre en œuvre les changements nécessaires. Cette Cour ne tolèrera aucun retard. Si nous œuvrons la main dans la main, nous pouvons bâtir une Cour qui sera plus efficace et plus efficiente; une Cour qui remplira sa mission avec crédibilité et assurance; une Cour qui rendra la justice et demandera aux auteurs des crimes les plus graves ayant une portée internationale de répondre de leurs actes.